

**MOTION N° 8/2021
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 10 février 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. MENIRI, M. BA à M. FLORIN, Mme BOCK à Mme DANGERVILLE, Mme TIZNITI à Mme BOULET, Mme DIALLO Aïcha à Mme LE ROUX, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

CABINET DU MAIRE

Objet : Vœu contre le démantèlement d'EDF

Monsieur le Maire expose :

Le projet Hercule prévoit de scinder EDF en trois entités : une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires, une autre (vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité et les énergies renouvelables et une troisième (azur) qui coifferait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence.

« Nous n'avons, je le répète, nullement l'intention de démanteler EDF qui restera un grand groupe public, les statuts des personnels des industries énergétiques et gazières seront préservés », a déclaré Jean Castex.

Mais selon nous, le risque n'est pas écarté et depuis 1946, aucun gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, n'aurait imaginé démanteler EDF.

Ce démantèlement représente la destruction d'un service essentiel auquel tous les individus ont le droit : l'accès à l'énergie. Les impératifs du service public (fourniture d'électricité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire quels que soient les aléas climatiques) pourraient ne plus être garantis, les prix exploseront comme il en fut le cas pour France Télécom, la SNCF et GDF, et les conditions de travail des salariés détériorées.

Après le projet porté contre Aéroports de Paris, il s'agit d'une nouvelle atteinte portée contre le socle du Conseil National de la Résistance. En cassant EDF, le gouvernement affaiblit la souveraineté de notre pays et le principal outil de notre transition énergétique.

Avec 1,2 million de signatures, les Français ont empêché de privatiser Aéroports de Paris, ce qui aurait été aujourd'hui une catastrophe. Empêcherons-nous le démantèlement d'EDF ?

L'avenir énergétique du pays est intimement lié à celui d'EDF, il nous paraît alors indispensable que son avenir et sa mobilisation au service des enjeux énergétiques et climatiques du pays fassent l'objet d'un véritable débat social et démocratique.

Aussi, LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

SOUTIENT par 28 voix pour et 5 non participations au vote (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER) les personnels d'EDF actuellement en conflit avec la direction sur ce démantèlement.

DEMANDE au Gouvernement :

- Un abandon immédiat du projet Hercule,
- un Référendum d'Initiative Partagée pour empêcher la sécabilité d'EDF.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente motion peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Voeu contre le démantèlement d'EDF

Date de transmission de l'acte : 19/02/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2021

Numéro de l'acte : DELIB-8-2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210210-DELIB-8-2021-DE

Date de décision : 10/02/2021

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.4. Voeux et motions